Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
23 juillet 2020	23 juillet 2020	

1. Intitulé du projet

Extension du site et des zones de récupération de métaux ferreux et non ferreux

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom DUCHESNE Prénom THIERRY

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : DUCHESNE FRERES

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : DUCHESNE Thierry, gérant

RCS / SIRET : 5 7 0 5 0 0 7 5 1 0 0 0 1 3 Forme juridique : EURL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
Catégorie 1.b - Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	Rubrique n°2713-1 de la nomenclature des ICPE - Surface actuelle autorisée par arrêté préfectoral du 26/02/1993 : 1050 m² au niveau du rez-de-chaussé bas de l'immeuble industriel et 990 m² au niveau des terrains extérieurs jouxtant l'immeuble (soit une surface totale du site autorisée de 2040 m²) - Surface du projet d'extension : 290 m² (intérieur)+ 2020 m² (extérieur) Rubrique n°2718-2 de la nomenclature des ICPE transit et tri de déchets dangereux

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension du site et des zones de récupération de métaux ferreux et non ferreux:
- par agrandissement du hangar (déjà construit, attenant au bâtiment actuel de stockage et acheté à l'entreprise voisine)
- et à l'extérieur du bâtiment, sur une dalle de béton récemment créée.

Modification des prescriptions annexes à l'arrêté préfectoral du 26 février 1993 :
- ajout de stockage de laiton (70 m2), de bronze (70m2) dans le bâtiment,
- ajout de stockage de batteries en transit (inférieur à 1 tonne)
- augmentation des quantités maximales autorisées pour le cuivre (passage de 80m2 à 250m2).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Développer l'activité de la société en agrandissant la surface de transit de métaux ferreux et non ferreux, ainsi que les quantités traitées, et en ajoutant le transit de batteries (rubrique 2718-2, inférieur à une tonne).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux prévus : installation d'un dispositif de traitement des eaux de ruissellement de type « débourbeur-déshuileur » dans la future zone d'agrandissement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Stockage de métaux et batteries dans la surface de hangar supplémentaire (en intérieur), et stockage de bennes sur une partie (environ 700m2) de la dalle de béton, devant le bâtiment.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Suite aux modifications successives apportées à la nomenclature des installations classées, le site relève désormais du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2713 (pour laquelle le site est déjà autorisé par arrêté préfectoral du 26 février 1993).
Le projet est donc soumis à l'examen « au cas par cas », conformément au Code de l'Environnement – Annexe à l'article R. 122-2, pour la rubrique n° 1-b.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Extension du hangar	290 m2
Dalle béton extérieure	2020 m2
Transit de batteries	inférieur à une tonne

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

177 route de Paris
76920 AMFREVILLE LA MI-VOIE

Coordonnées géographiques[1] **Long.** 4 9 ° 4 2 ' 0 5 " 3 3 1 **Lat.** 0 1 ° 1 1 ' 6 4 " 1 2 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a),10°,11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Point d'arrivée : **Long.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _ **Lat.** _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN Vallée de la SEINE - Boucle de ROUEN approuvé le 20/04/2009 (commune non couverte par un PPRT)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site Natura 2000 le plus proche (« Boucles de la Seine Amont, Coteaux de Saint-Adrien ») se situe à environ 2,7 km du site
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque d'inondation uniquement en raison de la proximité avec la Seine
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Trafic /flux de camion similaire à la situation actuelle
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les eaux issues du ruissellement de l'aire bétonnée (couvrant la totalité du site actuellement autorisé) s'écoulent en pente douce vers un caniveau puis transitent par un dispositif de traitement de type « débourbeur-déshuileur » avant d'être déversées dans le milieu naturel (la Seine). Les eaux résiduaires ruisselant sur la surface de l'extension extérieure s'écouleront de même façon, vers un dispositif de traitement de type « débourbeur-déshuileur » avant d'être déversées dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

les surfaces extérieures du site sont bétonnées (dalle étanche).
les eaux issues du ruissellement de l'aire bétonnée (couvrant la totalité du site actuellement autorisé) s'écoulent en pente douce vers un caniveau puis transitent par un dispositif de traitement de type « débourbeur-déshuileur » avant d'être déversées dans le milieu naturel (la Seine).
Les eaux résiduaires ruisselant sur la surface de l'extension extérieure s'écouleront de même façon, vers un nouveau dispositif de traitement de type « débourbeur-déshuileur » avant d'être déversées dans le milieu naturel.
Le stockage de batteries est à l'intérieur du bâtiment, dans un contenant étanche dédié.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet n'atteint pas des seuils et/ou de critères fixés par arrêté ministériel et n'est pas de nature à entraîner des dangers et inconvénients significatifs. En conséquence, ces modifications ne modifient pas de manière substantielle les éléments fourni dans le dossier de demande d'autorisation initiale. Le projet ne nécessite donc pas la réalisation d'une nouvelle évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Rouen le, 29/06/2020

Signature

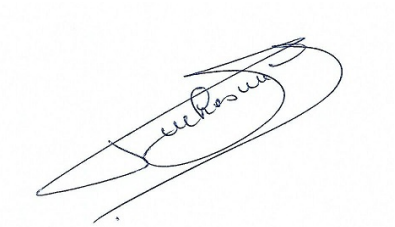

cadre ci-dessus

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire

À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom	DUCHESNE	Prénom	THIERRY
Adresse			
Numéro	177	Extension	
Nom de la voie	route de PARIS		
Code Postal	76920	Localité	AMFREVILLE LA MI-VOIE
Pays	France		
Tél.	0619183743	Fax	
Courriel	societe.duchesne	@	free.fr

Personne morale

Nom	DUCHESNE FRERES	Prénom	?
Adresse du siège social			
Numéro	177	Extension	
Nom de la voie	route de Paris		
Code postal	76920	Localité	AMFREVILLE LA MI-VOIE
Pays	France		
Tél.	0235889372	Fax	0235155845
Courriel	societe.duchesne	@	free.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	DUCHESNE	Prénom	THIERRY
Qualité	Gérant		
Tél.	0619183743	Fax	
Courriel	societe.duchesne	@	free.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

NC

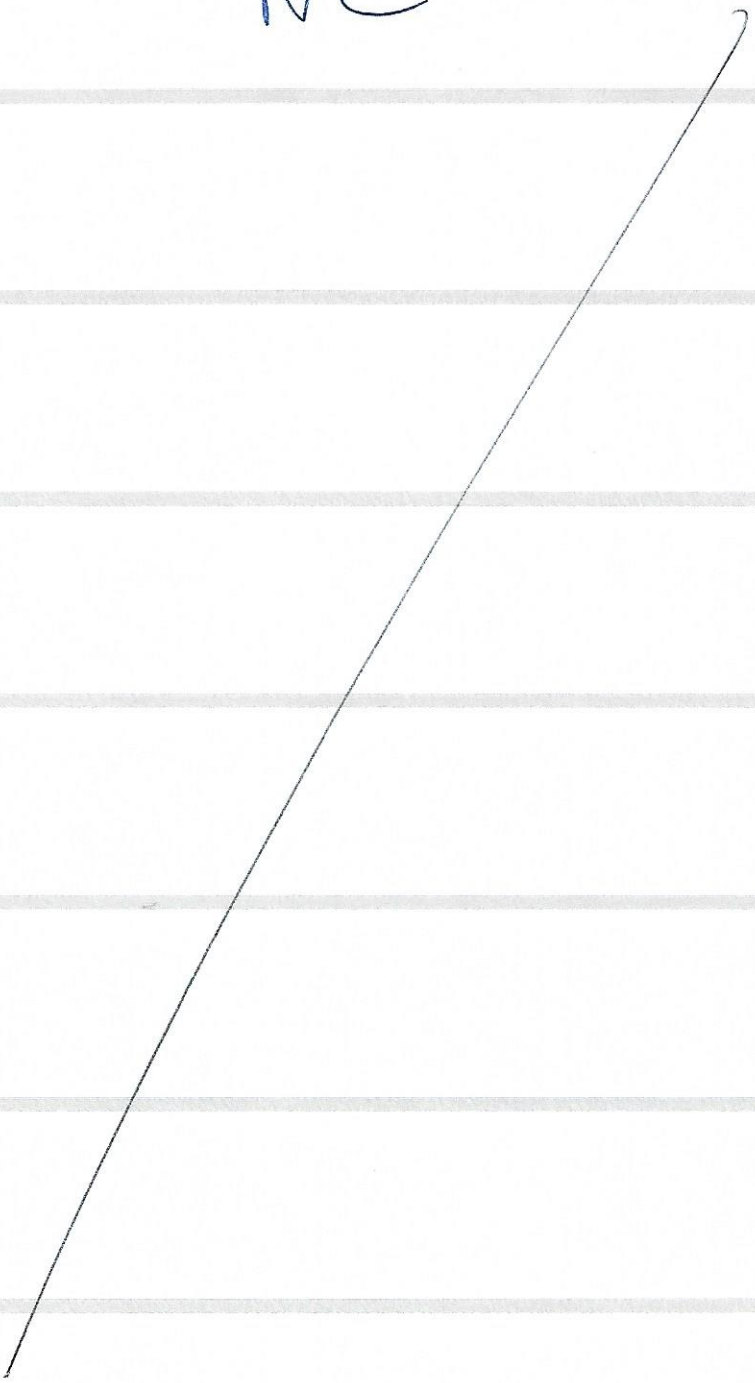

Annexe 2 : plan de situation au 1/25 000

177 route de Paris, 76920 AMFREVILLE LA MI-VOIE

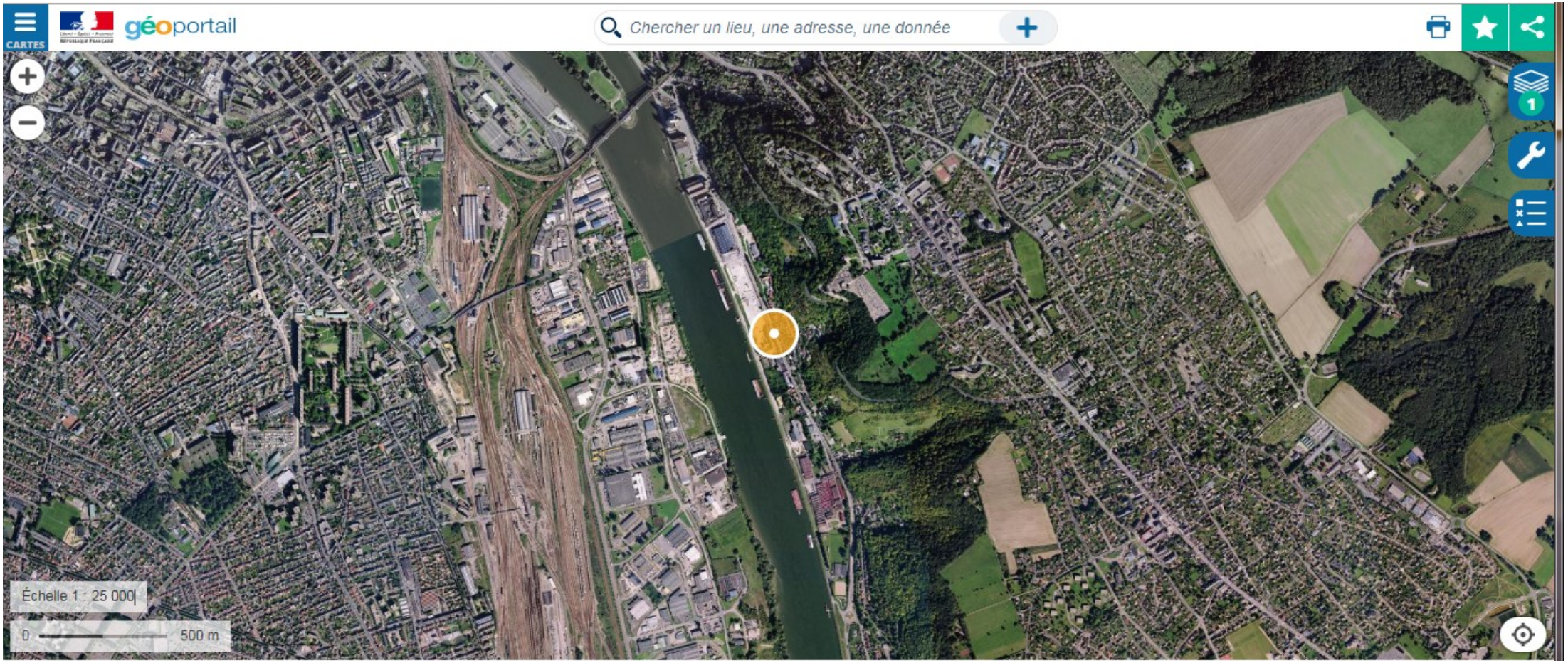
CARTES
géoportail
Chercher un lieu, une adresse, une donnée
Échelle 1 : 25 000
0
500 m

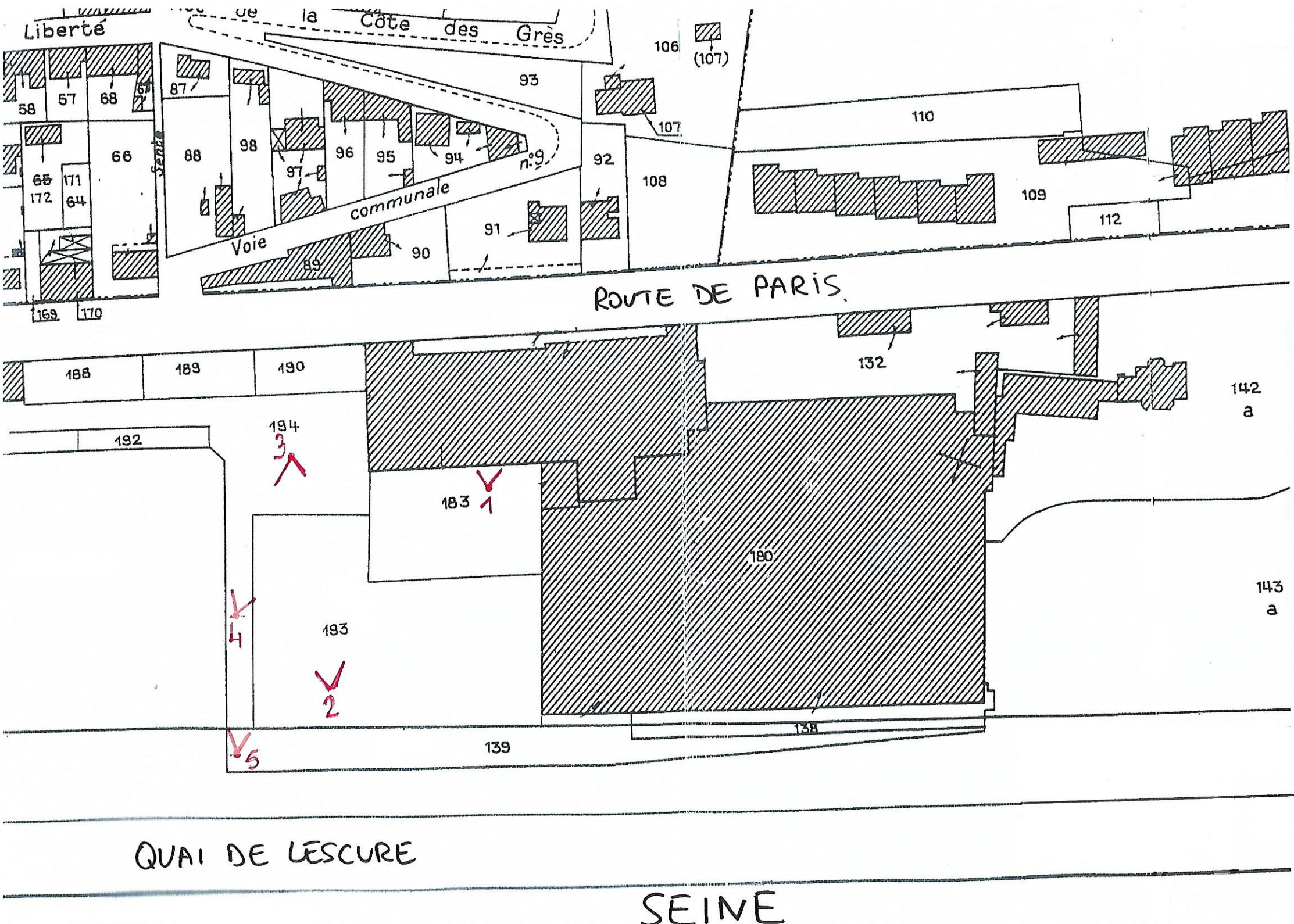

Liberté
de la Côte des Grès
58
57
68
67
87
93
106
(107)
107
110
66
Sente
88
98
97
96
95
94
n°9
92
108
109
65
171
172
64
Voie communale
91
90
89
112
169
170
ROUTE DE PARIS
188
189
190
132
142 a
192
194
3
183
1
180
143 a
4
193
2
138
139
5
QUAI DE LESCURE
SEINE

Existant
Agrandissement

Numéro de la rubrique	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon d'affichage
2 713	**Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2 710, 2 711 et 2 712.** La surface utilisée étant supérieure à 1 000 m²	Autorisation	1 km

Cartographies

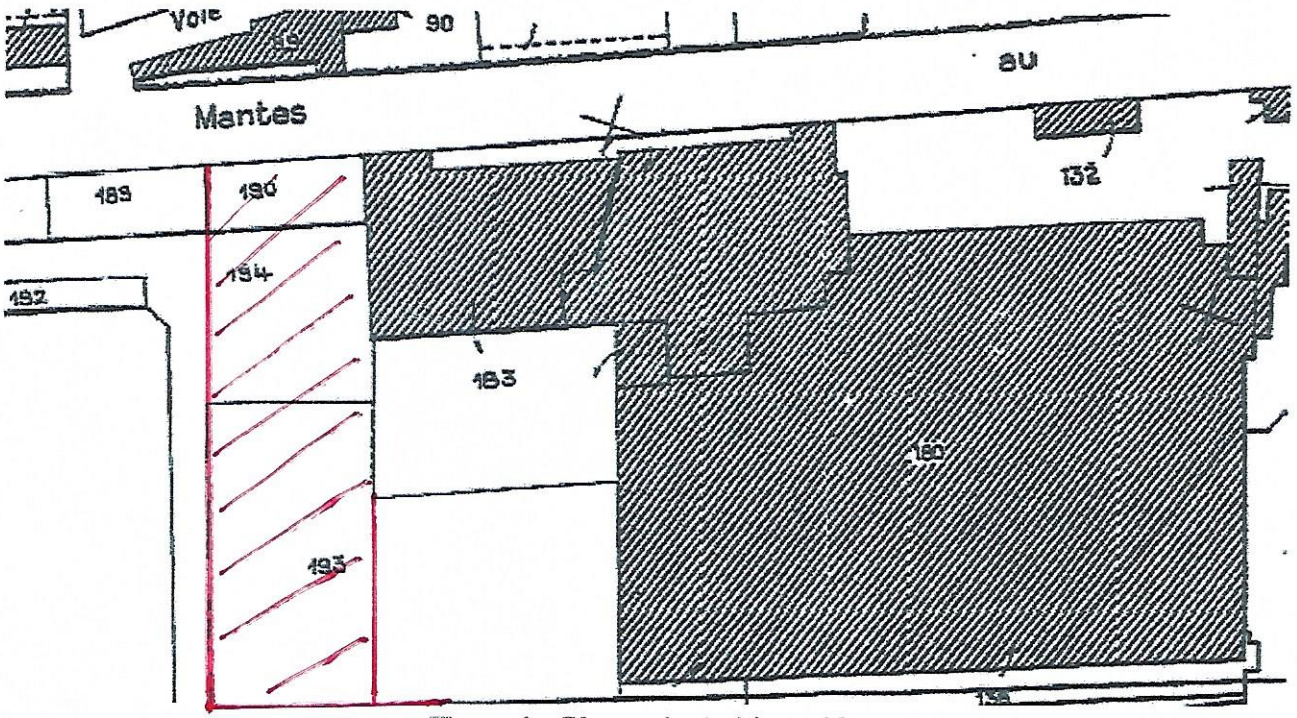

Figure 1 – Plan cadastral (extrait)

Extension extérieure sur dalle de béton
2020 m²

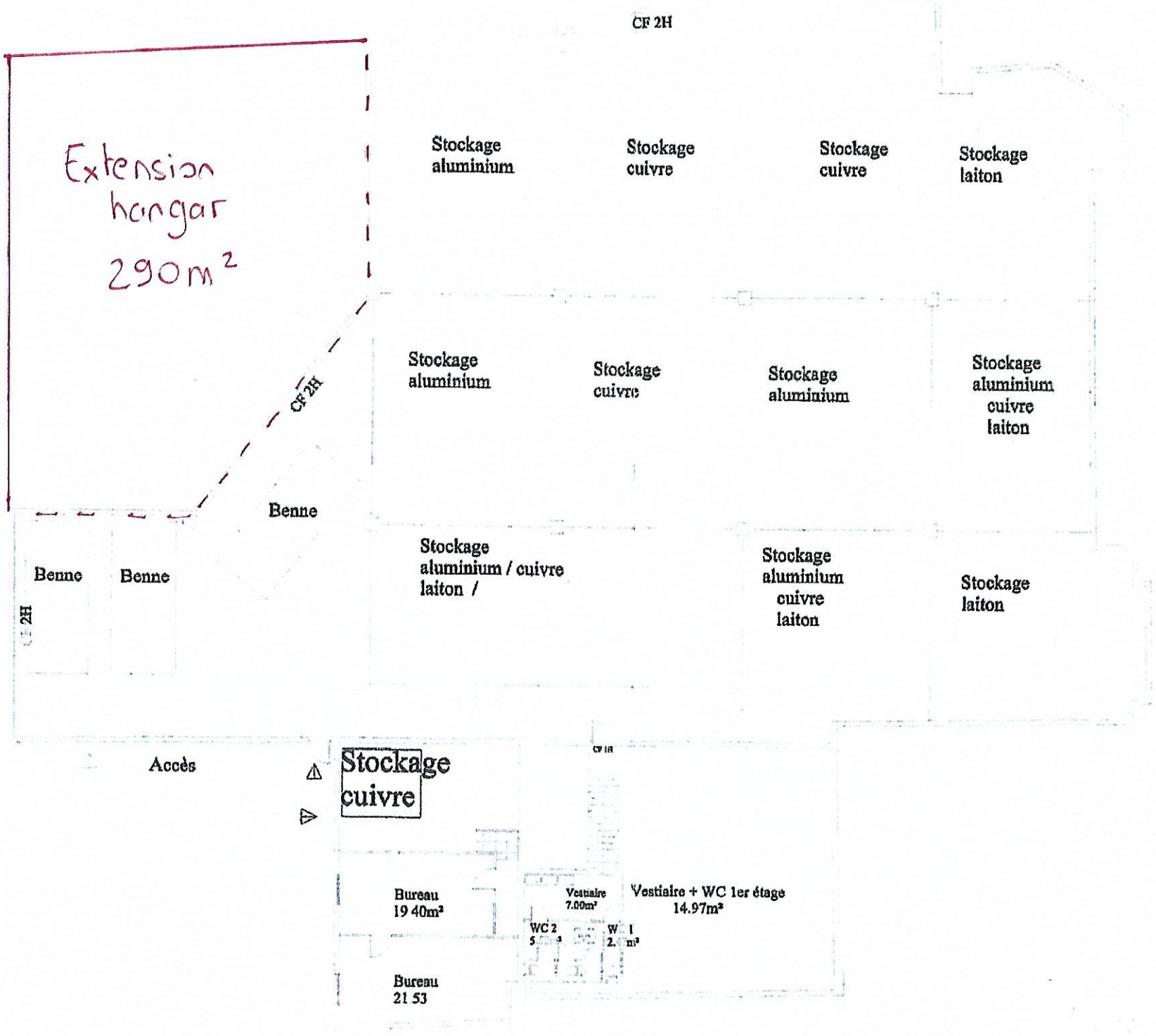
CF 2H
Extension hangar 290m²
Stockage aluminium
Stockage cuivre
Stockage cuivre
Stockage laiton
Stockage aluminium
Stockage cuivre
Stockage aluminium
Stockage aluminium cuivre laiton
CF 2H
Benne
Benne
Benne
Stockage aluminium / cuivre laiton /
Stockage aluminium cuivre laiton
Stockage laiton
CF 2H
Accès
Stockage cuivre
Bureau 19 40m²
Vestiaire 7.00m²
Vestiaire + WC 1er étage 14.97m²
WC 2
Bureau 21 53

Annexe 5 : plan des abords du projet

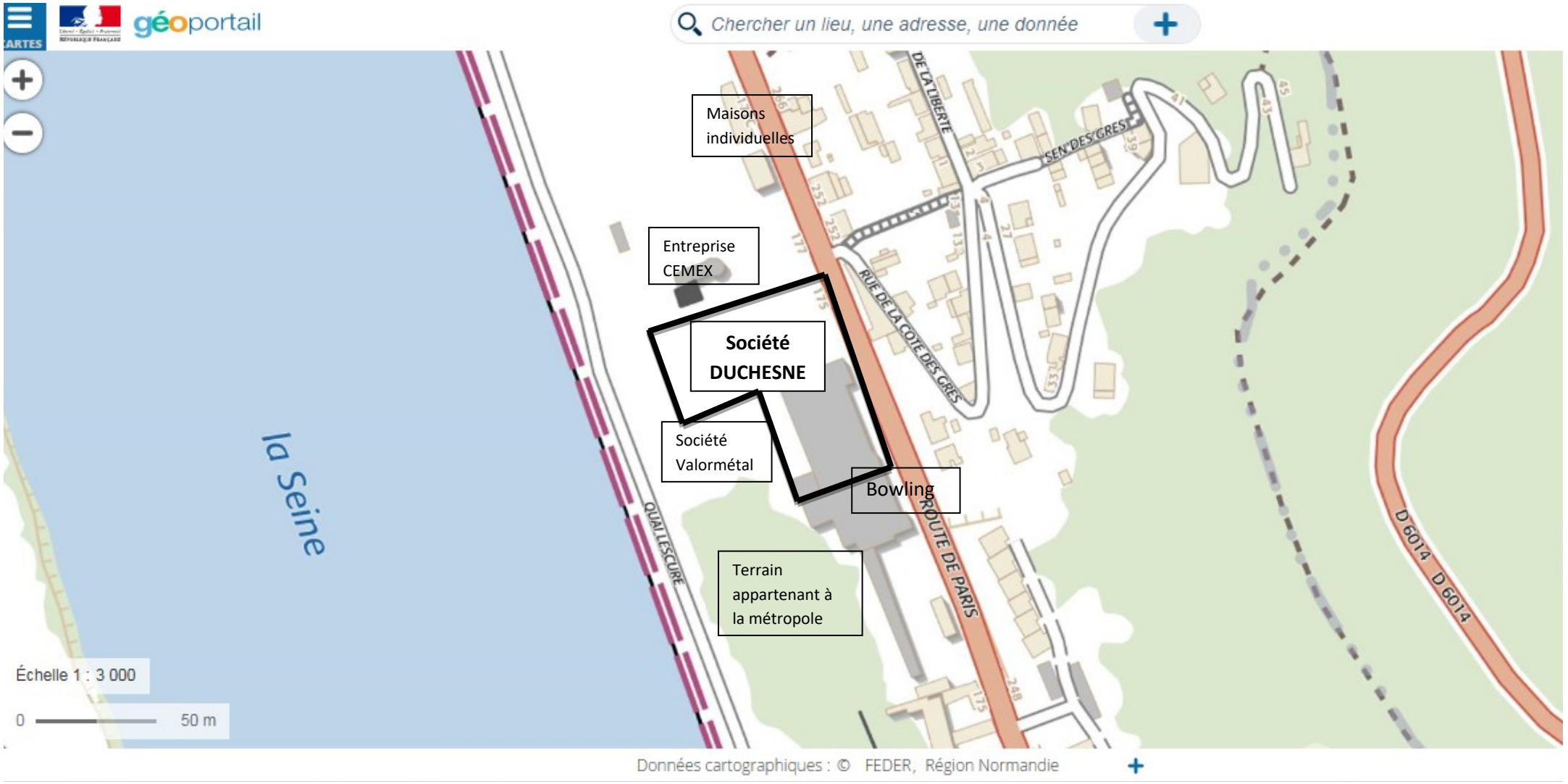

Annexe 6 : localisation du projet par rapport au site Natura 2000

REGION : HAUTE-NORMANDIE
DEPARTEMENT : Seine-Maritime (100%)
COMMUNES : Amfreville-la-Mi-Voie, Belbeuf, Darnétal, Franqueville-Saint-Pierre, Gouy, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

Inventaire National du Patrimoine Naturel
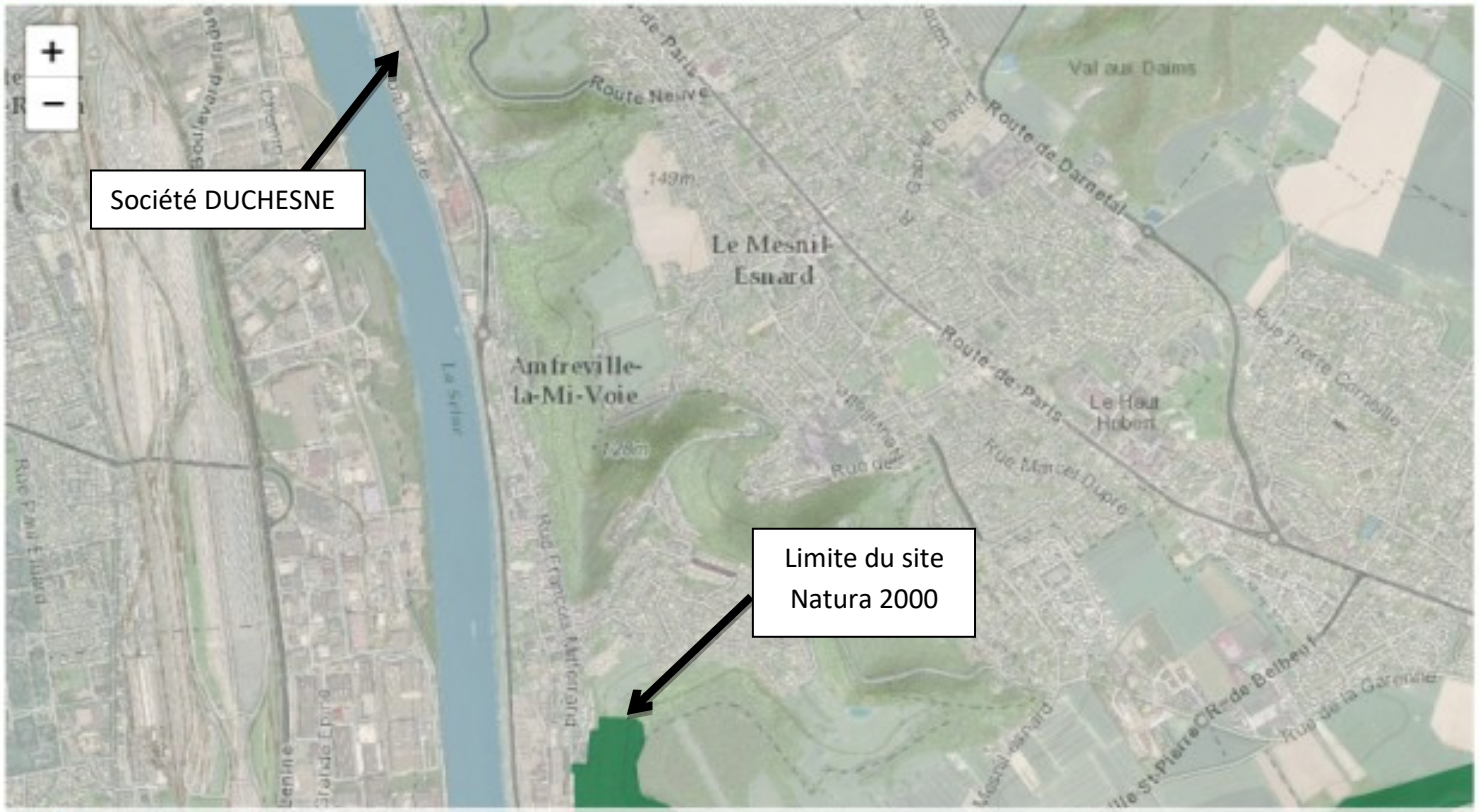
Carte de localisation